

@CTU.MICT

Syndiqué-e pour soutenir **mon engagement professionnel**



FLASH D'INFO DE L'UFMICT CGT N°143 MERCREDI 18 FÉVRIER 2015



Edito :
Contre les ordres professionnels

Revendications :
Médecins / IBODE / Masseurs kinésithérapeutes / travail social / Psychiatrie

Organisation :
CN de l'Ugict-CGT et congrès fédéral

UGICT :
Retraites du secteur privé

SOMMAIRE

« @ctu.mict » est une publication quinzomadaire de l'UFMICT CGT.
Adresse : ufmict@sante.cgt.fr
Directeur de Publication : *Thomas Deregnacourt*
Comité de rédaction : *les membres du Bureau de l'UFMICT et Jean-Luc Gibelin*
Photos : *Shutterstock, sauf mention contraire.*
Graphismes : *The Noun Project et Ugict-CGT.*

Non aux ordres professionnels Encore et toujours !



Ce n'est pas la nouvelle année qui change la détermination de la CGT. Nous sommes encore et toujours opposés aux ordres professionnels.

Lors de la réunion de l'intersyndicale en décembre dernier, FO avait proposé la rédaction d'un communiqué de presse avec un syndicat d'infirmier-e-s libéraux-les. La CGT avait refusé leur participation à l'intersyndicale des salarié-es mais n'excluait pas de rédiger des expressions et/ou des actions communes.

La finalité est bien l'abrogation de l'Ordre infirmier et de tous les Ordres professionnels.

Finalement, toutes les organisations syndicales se sont ralliées à cette position.

Ainsi, une nouvelle réunion en groupe de travail « élargi » à des organisations d'infirmie-ère-s libéraux-rales s'est tenue début février.

Le premier constat a été celui d'un sentiment de lassitude de l'intersyndicale installée déjà depuis 9 ans, face à une forme d'impuissance à mobiliser les professionnel-le-s concerné-e-s. C'est aussi celui du non respect des engagements et des promesses par la ministre. La loi de santé ne remet pas en cause l'inscription des salarié-es.

Le voyage au Québec du Président de l'ordre national infirmier avec le chef de l'État et le silence ministériel qui s'est installé depuis ne présage rien de bon.

L'intersyndicale considère qu'il est utile de hausser le ton, de faire s'exprimer le large refus de cet ordre professionnel par la profession. Pour la CGT c'est vrai de l'ensemble des ordres professionnels.

Il a donc été décidé de lancer l'organisation d'une **Action forte et déterminée le 31 mars 2015 qui s'achèvera par une conférence de presse unitaire devant le ministère.**

C'est la coordination du mouvement des infirmier-ère-s, salarié-e-s et libéraux-rales, qui va sensibiliser la profession et plus largement les professions concerné-e-s

Il a été décidé de réaliser de manière unitaire

- La rédaction d'une lettre ouverte à nos collègues pour expliquer la démarche du groupe,
- Un courrier aux députés
- Un courrier aux sénateurs
- Une demande à être reçu par les députés, les sénateurs, la ministre.
- Le dépôt simultané de motion aux députés, sénateurs, et délégations aux ARS
- La rédaction de modèle de déclaration à faire lors de l'installation d'instance (CTE, CHSCT, CSFPH, HCPP, etc.)
- La réalisation d'une carte pétition qui comportera les éléments clefs des positionnements unitaires contre les ordres et l'annonce de **l'action du 31 mars 2015.**

A suivre et à mettre à l'œuvre !

Le coin du revendicatif



Médecins

La lettre électronique numéro 15 est parue. Elle porte sur la question centrale, pour la CGT, du décompte du temps de travail des médecins. C'est un numéro spécial autour de l'accord obtenu par les urgentistes.

L'édito et le second article sont donc sur l'enjeu majeur du temps de travail des médecins des hôpitaux publics.

Vient ensuite une analyse des nouveautés après l'accord obtenu par les urgentistes qui ouvrent des perspectives pour un autre mode de décompte du temps de travail à l'hôpital pour tous les médecins. Enfin, le dernier article porte sur les évolutions nécessaires pour l'ensemble des médecins hospitaliers.

Un numéro à consulter et à conserver...



IBODE

Un décret de fin janvier 2015 vient définir les actes et activités que les infirmier-e-s de bloc opératoire sont seul-e-s habilité-e-s à réaliser à condition d'avoir suivi une formation. Il permet également aux infirmier-e-s en formation préparant au diplôme d'Etat de bloc opératoire de participer aux activités réservées aux infirmières et infirmiers de bloc opératoire.

Pour exercer ces actes et activités, l'ensemble des infirmiers et infirmières de bloc opératoire

en exercice et en formation devront avoir suivi une formation complémentaire avant le 31 décembre 2020.

La CGT n'est pas opposée à des compétences nouvelles pour les IBODE mais avec un salaire revalorisé !

Un article dans le bulletin fédéral développe cette information.



Masseurs kinésithérapeutes

Deux journées de réunion du groupe de travail ministériel mi février ont permis d'avoir un premier document de synthèse non finalisé sur la structure de formation qui pourrait être celle des formations à partir de septembre 2015 si par exemple les nouvelles modalités de sélection sont déterminées. La CGT a participé à ce travail. De nouvelles réunions de concertation auront lieu au ministère dans les prochaines semaines. Des questions fortes restent à traiter sur ces aspects de formation initiale. A suivre donc ...



Travail social

La confédération organise le 13 mars prochain une journée de travail.

Il s'agira de faire le point de l'ensemble des textes concernant le travail social et d'élaborer les positions de la CGT que nous

devrons porter lors des réunions et rencontres que nous aurons avec les ministères et administrations et bien sûr dans le débat avec les salariés de nos secteurs.

Les thèmes que nous avons repérés à ce jour sont les suivants :

Projet de loi Meunier-Dini sur la protection de l'enfance,

Nouveau code de la justice des mineurs,

Loi d'adaptation de la société au vieillissement,

Projet de loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Négociation en cours sur les conventions collectives 66 et 51, la loi PPCR (Parcours professionnels carrières et rémunérations), Travail de la CPC (commission permanente consultative) sur les niveaux 5.

Il est également prévu de faire un bilan des initiatives CGT depuis octobre 2014 et de réfléchir aux mobilisations possibles.



Psychiatrie

Un infirmier de l'hôpital du Vinatier dans le Rhône s'est suicidé après une agression à l'arme blanche. La CGT dénonce dans un communiqué de presse la situation dramatique de la psychiatrie en particulier pour les personnels de ce secteur. Il n'est pas question de laisser faire. Il ne faut pas laisser se creuser le fossé entre ceux qui veulent faire des économies que la santé et ceux qui veulent pouvoir bien soigner.

Le point sur l'organisation



En mars, un congrès et un conseil national !

Le congrès fédéral

Du 23 au 27 mars, à Reims, se tiendra le congrès de la Fédération CGT de la Santé et de l'Action sociale.

Les militantes et militants de l'Ufmict ont accès aux

documents préparatoires.

Des forums ont été organisés en région pour structurer la préparation de ce congrès.

Pour celles et ceux qui ne seront pas délégué-e-s au congrès, des éléments seront accessibles sur le site Internet de la fédération pour suivre les travaux du congrès.

C'est le congrès qui détermine les orientations pour les organisations de la fédération. Ce sera aussi l'occasion de faire le bilan des réalisations depuis le congrès de Saint-Etienne.

Le conseil national de l'Ugict

Les mardi 24 et mercredi 25 mars, à Montreuil, se tiendra le conseil national de l'Ugict, la plus importante instance entre deux congrès.

L'ordre du jour n'est pas encore établi mais les dates sont arrêtées.

L'actualité sociale, les négociations sur les complémentaires retraites, la place des ICT seront au cœur de ces deux journées.

Les éléments de ces deux temps forts démocratiques seront rapidement disponibles.

En direct avec l'UGICT et les organisations spécifiques ICT

AGIRC et ARRCO, pour une bonne retraite, les financements existent Pour ma retraite, J'AGIRC !



Une négociation importante s'est ouverte le 17 février 2015. L'enjeu est de taille puisque l'AGIRC compte pour l'essentiel de la retraite complémentaire des cadres et assimilés, et qu'il s'agit de rétablir les équilibres financiers de l'AGIRC et de l'ARRCO.

Les retraites complémentaires AGIRC et ARRCO représentent environ 50 % de la retraite des cadres.

Dans la négociation qui va s'ouvrir, le débat sera polarisé autour de deux

possibilités : soit baisser les droits à retraite, comme le veut le MEDEF ; soit augmenter les ressources, pour financer des retraites de qualité comme le proposent les syndicats et notamment la CGT.

La CGT et son UGICT proposent d'augmenter les ressources pour financer un bon niveau de retraite.

Dans le cadre des négociations, la CGT et son Ugict font 3 propositions immédiatement applicable qui permettent de résorber les déficits et de préserver le niveau des pensions.

L'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

L'alignement des taux de cotisation

L'instauration d'une cotisation strictement patronale.

La CGT et son Ugict proposent de débattre de ces propositions.

Faisons nous entendre pour que cette négociation débouche sur un accord qui garantisse et conforte nos droits à retraite !

Suivez les négociations en direct sur Twitter avec #NegoRetraites.